



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1340
25 janvier 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
Cinquante et unième session
(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

COOPERATION DANS LE DOMAINE DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

(Décision J (50) de la Commission)

Rapport du Secrétaire exécutif

1. Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 3 de la décision J (50), relative aux activités de la CEE dans le domaine des établissements humains, et en particulier à la préparation de la Conférence Habitat II.
2. Le Comité des établissements humains a inscrit la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains à son programme de travail en tant qu'élément à part entière (10.1.3).
3. Le Gouvernement hongrois, agissant en coopération avec la CEE et avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), a organisé à Budapest (Hongrie), les 13 et 14 juin 1995, la quatrième Réunion des Ministres responsables des établissements humains dans les pays en transition. La Réunion a adopté une déclaration dans laquelle il était dit que les activités de la CEE aidaient beaucoup les pays en transition à gérer les modifications en profondeur qu'ils avaient connues ces dernières années. Les participants ont jugé très important que les pays de la région de la CEE soient représentés au niveau le plus élevé possible à la Conférence Habitat II à Istanbul et ont invité la CEE à élaborer un plan d'activités régionales de suivi de la Conférence.
4. L'équipe spéciale chargée de contribuer aux préparatifs de la Conférence Habitat II, créée par le Comité des établissements humains, a organisé deux séminaires. Le premier (Istanbul, mars 1995), organisé avec le concours de l'Administration turque du logement, a souligné que, dans le cadre des activités du Comité des établissements humains, il était pleinement opportun d'étudier les problèmes liés au processus de transition

et aux aspects économiques de la durabilité des établissements humains et des villes de la région, en mettant particulièrement l'accent sur les instruments et les indicateurs permettant d'évaluer et de guider le processus de développement des établissements humains. Les participants au deuxième séminaire (Genève, 7 et 8 décembre 1995) ont rendu compte de la préparation de la Conférence au niveau national et formulé des observations précises en vue d'améliorer la deuxième version du projet d'agenda pour Habitat. Ils ont souligné que bon nombre des dispositions du projet d'agenda pour Habitat intéressaient tout particulièrement les travaux actuels du Comité des établissements humains et que les commissions régionales de l'ONU étaient bien placées pour suivre et appuyer le développement des établissements humains. On a fait observer que le processus décisionnel dominant avait tendance à traiter séparément l'environnement et les aspects économiques et sociaux des établissements humains. L'action concertée de l'ensemble des groupes intéressés, à savoir les pouvoirs publics, l'industrie, les milieux d'affaires et les particuliers, s'en ressentait. Une autre conclusion du séminaire a été que, dans la définition du programme de travail futur du Comité, seuls devaient être déclarés prioritaires les domaines dans lesquels la CEE disposait d'un avantage comparatif sur les autres organisations intergouvernementales pour la coordination de ses activités avec d'autres institutions, les ONG et le secteur privé.

5. La Réunion préparatoire régionale de la CEE pour la Conférence Habitat II, tenue en septembre 1994, a fait ressortir le rôle intersectoriel des établissements humains. Ayant à l'esprit le caractère intersectoriel du document intitulé "Vers un développement durable des établissements humains dans la région de la CEE", le Groupe de coordination interdivisions du secrétariat de la CEE a révisé ce document en vue de le soumettre à la Conférence. Le document indique que le développement des établissements humains constitue une activité importante autour de laquelle s'articulent différentes synergies telles que les préoccupations écologiques, les transports, l'énergie, le système d'information (y compris les statistiques), les investissements, etc. Le résultat global de ces activités ne peut se mesurer finalement qu'à l'aune de l'évolution de la qualité de la vie dans les établissements humains. C'est la raison pour laquelle il est d'une importance primordiale d'observer les tendances du développement des établissements humains et d'appliquer des politiques et stratégies qui en tiennent compte.

6. Pour répondre à cette préoccupation, le secrétariat de la CEE rédigera un chapitre spécial sur les questions relatives aux établissements humains qui figurera dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1995-1996. L'analyse économique du développement des établissements humains du point de vue des investissements, de l'économie urbaine, de l'industrie du bâtiment et de l'accessibilité au logement pourrait faire partie des livraisons futures de l'Etude.

7. Les directives pour la planification et la gestion d'un habitat compatible avec un développement durable ont été approuvées par le Comité des établissements humains aux fins de publication et de présentation à la Conférence Habitat II. Elles s'adressent essentiellement aux décideurs à l'échelon national et peuvent aider les pays membres à examiner et adapter leurs politiques, leur législation et leur réglementation en vue d'obtenir un environnement bâti qui soit favorable au bien-être de la population.

Une équipe spéciale poursuivra les travaux sur l'adaptation pratique des directives dans les pays de la CEE, en particulier sur la prise en compte des objectifs nationaux en matière d'environnement dans l'aménagement, l'administration et la gestion des zones urbaines.

8. Des directives sur l'administration des biens fonciers ont été élaborées et approuvées aux fins de publication par le Comité des établissements humains en septembre 1995. Elles feront également partie de la contribution de fond du Comité à la Conférence Habitat II. La question de la cession de biens fonciers et immobiliers à des particuliers, des entreprises ou des organismes semi-publics est un élément important du processus de transition. La modification des structures de la propriété a des répercussions très sensibles sur l'initiative privée et les conditions économiques et sociales générales dans les pays intéressés. Les stratégies appuient les mesures et instruments administratifs, institutionnels, techniques et de gestion qui permettent de créer des systèmes d'enregistrement des biens fonciers et de cadastre ou de les réformer. Une réunion d'experts du cadastre et des systèmes d'enregistrement des biens foncier (26 et 27 février 1996) étudiera les aspects pratiques de l'application des directives.

9. La question de la rénovation des établissements humains dans la région de la CEE prend aujourd'hui une signification nouvelle. Une part considérable du patrimoine immobilier, notamment en Europe centrale et orientale, a besoin d'être remise en état et modernisée. Le Comité des établissements humains a élaboré des stratégies pour la mise en oeuvre des politiques de rénovation urbaine et de modernisation des logements. Ces stratégies feront partie de la contribution du Comité à la Conférence Habitat II. L'équipe spéciale réalisera des monographies dans ce domaine en vue de mettre en évidence des exemples concrets d'application de politiques de rénovation et de modernisation dans les pays de la CEE, et de recenser les méthodes et instruments correspondants.

10. Le Comité a entrepris d'élaborer des monographies nationales sur le logement en Bulgarie et en Pologne en vue de renforcer son appui aux réformes engagées par les pays en transition dans ce secteur. L'importance de cette question tient à l'effet multiplicateur qu'exerce le secteur du logement sur le développement et le redressement de l'économie en général. Le Comité a décidé également de réaliser une étude sur la dynamique de financement du logement dans le but d'améliorer les résultats du secteur du logement. Cette étude sera centrée sur les difficultés à surmonter pour mettre au point des systèmes efficaces de financement du logement dans les pays en transition. Elle décrira l'évolution du processus de réforme du secteur du logement et du financement dans ce domaine, indiquera les goulets d'étranglement qui existent et signalera les améliorations et les mesures de politique générale qui s'imposent.

11. Une équipe spéciale constituée par le Comité des établissements humains en septembre 1995 effectuera une étude des grandes tendances sur la base des rapports nationaux établis pour la Conférence Habitat II. Cette étude devrait permettre de mieux comprendre l'évolution des établissements humains et ses mécanismes. Les conclusions de l'étude seront une contribution à la huitième Conférence sur la recherche urbaine et régionale qui, selon un calendrier indicatif, se tiendrait en 1998 en Espagne.

12. A sa cinquante-sixième session, le Comité des établissements humains a adopté une décision sur la Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale. Il a confirmé la nécessité de continuer de promouvoir l'intégration de politiques fondées sur un développement durable dans la planification, la prise de décisions et les activités économiques et, notamment, de continuer à convoquer la Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale, en vue d'intensifier la coopération entre les pays de cette région. Le Comité a également décidé de soumettre à la Conférence Habitat II, en même que ses autres contributions de fond, le rapport de synthèse sur les activités antérieures de la Réunion d'experts, dans lequel figurent également des conseils pour les travaux futurs.

13. Les ressources du secrétariat dans la section habitat ont été renforcées. Un administrateur (P-5) a été désigné pour diriger l'équipe chargée des questions relatives aux établissements humains et la section comprend maintenant trois administrateurs.
